



AVIS PUBLIC

>361159

Avis est donné par le soussigné que :

Le Règlement numéro 224-21 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 18 mars 2022. Ce règlement vise à :

- Agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor ;
- Corriger les limites des périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et de la délimitation plus précise de la zone agricole permanente.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse mrcrc@beaucerc.com, par la poste au 111-A, 107^e rue à Beauceville (G5X 2P9), ou en s'adressant à l'une des municipalités desservies par la MRC.

Donné à Beauceville
Ce 25 avril 2022

Jacques Buissières
Directeur général et greffier-trésorier